

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION 19-03  
DE L'ICCAT SUR LA CONSERVATION DE L'ESPADON DE L'ATLANTIQUE NORD**

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION  
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIIT :

1. La note signalée par deux astérisques (\*\*) relative au paragraphe 2 (b) de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-03 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord* (Rec. 19-03) est modifiée comme suit :
  - a) La première ligne de la note est remplacée par le texte suivant :

« Du Japon au Maroc : 100 t au titre de chaque année 2018 et 2019, et 150 t au titre de 2020 et 2021. »
  - b) Le texte suivant est ajouté à la fin de la note :

« Du Taipei chinois au Maroc : 20 t au titre de 2020 et 2021 ».

« De Trinité-et-Tobago au Maroc : 25 t au titre de 2020 et 2021 ».